

3FGC

Société par actions simplifiée au capital de 9 000 euros
Siège social : 980 Route du Briat 42520 ROISEY
820332302 RCS SAINT-ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 31 juillet,
A 8 heures,

Les associés de la Société 3FGC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 980 Route du Briat 42520 ROISEY, sur convocation faite en lettre simple adressée à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Manuel GOMES FERREIRA, titulaire de 30 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Mickaël FERREIRA, titulaire de 30 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Robert FERREIRA, titulaire de 30 parts sociales en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 90 actions sur les 90 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Manuel GOMES FERREIRA, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Manuel GOMES FERREIRA de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Mickaël FERREIRA

Né à Sainte Colombe (69) le 09/04/1991

De nationalité française

Demeurant 7 Impasse les Hauts de Champ Peyraud 38550 SABLONS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

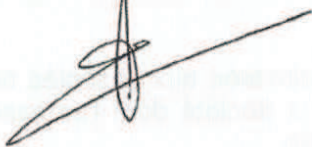
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié Conforme

Manuel GOMES FERREIRA



Mickaël FERREIRA



Robert FERREIRA

